

Circulaire PB/AGO n°20.272

Paris, le 7 septembre 2020

Envoi par courriel



Objet : Fin de la période de transition du Brexit – Guide et liste de contrôle pour les entreprises

Bonjour,

La période de transition du Brexit prendra fin le 1^{er} janvier 2021, ce qui aura des conséquences pour les entreprises.

Dans cette perspective, la Commission européenne a publié un guide et une liste de contrôle à destination des entreprises, que vous trouverez en pièces jointes, pour leur permettre de s'y préparer, notamment concernant les aspects douaniers et fiscaux.

Bien cordialement



Pierre Burban
Secrétaire Général